

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 6 décembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

### GESTION DES DECHETS – ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2020

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

#### GESTION DES DECHETS – ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis l'année 2001, dans le cadre de sa compétence, la CAN a institué une grille tarifaire correspondant aux prestations réalisées par le service des déchets ménagers. Ils sont fixés annuellement par le Conseil d'Agglomération.

Actuellement, les administrations, bailleurs sociaux et associations procèdent aux dépôts de leurs déchets ménagers et assimilables auprès du centre de transfert du Vallon d'Arty sans effectuer de tri. Cette prestation est facturée 114,90 € la tonne.

Afin d'inciter au tri et ainsi réduire l'enfouissement, il est proposé de créer de nouveaux tarifs à leurs attentions, à compter du 1er janvier 2020, avec un coût inférieur au tarif en cours ; à savoir :

- Facturation des dépôts de bois, la tonne : 101,09 €,
- Facturation des dépôts de cartons, la tonne : 84,35 €,
- Gratuité pour les dépôts de ferraille, éco mobilier et DEEE.

Les autres tarifs de la grille tarifaire n'évoluent pas par rapport à 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les tarifs des prestations à compter du 1er janvier 2020, comme présentés dans le tableau annexé à la délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 74  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C19-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

**SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS**

PRESTATIONS	Pour mémoire Rappel des tarifs 2019	Nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2020
<b>A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS</b>		
(Inclus carburant et personnel ; exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70 €	118,70 €
A.1.2- Conteneurs 30 m3	191,00 €	191,00 €
A.2- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00 €	260,00 €
<b>B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS</b>		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00 €	40,00 €
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00 €	20,00 €
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00 €	80,00 €
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00 €	40,00 €
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00 €	60,00 €
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00 €	30,00 €
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres		
tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00 €	10,00 €
<b>C- REDEVANCE SPECIALE : ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS</b>		
C.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté Ordures Ménagères et Assimilés	0,0214 €	0,0214 €
C.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117 €	0,0117 €
C.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
C.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- le litre collecté et traité	0,0214 €	0,0214 €
C.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214 €	0,0214 €
C.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117 €	0,0117 €
C.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85 €	126,85 €
C.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, soit 840 l exonération non cumulable avec C.1		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120/ 140 litres, par an	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63 €	314,63 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au-delà de 330 litres de volume distribué	0,0214 €	0,0214 €
C.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63 €	314,63 €
<b>D- REMPLACEMENT DE CONTENEURS : Prix TTC résultant du marché en cours suivant le type de conteneurs</b>		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	Prix TTC résultant du	Prix TTC résultant du
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	marchés en cours suivant le type	marchés en cours suivant le type
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	de conteneurs + prise en charge	de conteneurs + prise en charge
	forfaitaire 70 €	forfaitaire 70 €
<b>E- REDEVANCE DEPOT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE</b>		
E.1- Déchets inertes, la tonne	9,65 €	9,65 €
E.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret	Montant fixé par décret
E.3- Déchets pour compostage, la tonne		
E.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40 €	29,40 €
E.3.2- Broyats Déchets Verts, Tontes, Branches et Branchages la tonne	20,00 €	20,00 €
E.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit	Gratuit
<b>F- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES</b>		
F.1- Déchets tout-venant,sables, le m3	27,60 €	27,60 €
F.2- Déchets verts, le m3	9,45 €	9,45 €
F.3- Déchets inertes, le m3	7,55 €	7,55 €
F.4- Bois le m3	16,90 €	16,90 €
F.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18 €	3,18 €
F.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18 €	3,18 €
F.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
<b>G- REDEVANCE DEPOTS SITE VALLON D'ARTY</b>		
G.1- Dépôt de déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90 €	114,90 €
G.2- Incitation au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de bois, la tonne		101,09 €
G.3- Incitation au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de carton, la tonne		84,35 €
G.4- Incitation au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de ferraille, la tonne		Gratuit
G.5- Incitation au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt d'Eco-Mobilier, la tonne		Gratuit
G.6- Incitation au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de DEEE, la tonne		Gratuit
<b>H- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS (professionnels)</b>		
	25,20 €	25,20 €
<b>I- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE</b>		
I.1- Par les professionnels, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	6,00 €	6,00 €
I.3- Par les professionnels par quantités de 1000 tonnes et plus, la tonne	4,00 €	4,00 €
I.4- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN et ses communes	Gratuit	Gratuit
I.5- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.6- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne moins de 100 tonnes achetées/an	6,00 €	6,00 €
I.7- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 tonnes achetées/an	4,00 €	4,00 €
<b>J- VENTE DE BROYATS FRAIS CRIBLES, DE PAILLAGE OU DE BIOCMBUSTIBLES</b>		
J.1- Vente de broyats frais criblés, la tonne	Gratuit	Gratuit
J.2- Vente de paillage, la tonne	25,00 €	25,00 €
J.3- Vente de biocombustibles fins et/ou grossiers, la tonne	30,00 €	30,00 €
<b>K- VENTE D'INERTES RECYCLES</b>		
K.1- Vente de terre végétale, la tonne	5,00 €	5,00 €
K.2- Vente de calcaire 0/31,5, 0/40 ou 0/60, la tonne	7,00 €	7,00 €
<b>L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES</b>		
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60 €	94,60 €
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C.A.N.	Gratuit	Gratuit
<b>M- DUPLICATA DE FACTURES</b>		
	10,60 €	10,60 €

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C19-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019